

Améliorations
Décoration
Mercier Frères
179, rue Nationale,
LILLE
Lustrerie
Papiers peints

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....

Nord et limitrophes.....	3 mois, 10 francs	6 mois, 18 francs	1 an, 32 francs
France et Belgique.....	23.00	43.00	80.00
Etranger: Tarif A.....	35.00	70.00	140.00
Tarif B.....	50.00	100.00	200.00

ANNONCES.....

ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1908. Inter. 6
TOURCOING.....	33, rue Caron. Téléph. 37.
LILLE.....	3, rue Falckherbe. Tél. 57.07.
PARIS.....	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 00.40.

Chèques postaux 87 Lille

Manteaux d'hiver
chic et d'usage
COUPE PARFAITE
et
TISSUS IMPECCABLES
vendus moins chers
: qu'en fabrique :
PALAIS
de la NOUVEAUTE
29, rue Pierre-Molle
à ROUBAIX

BILLET PARISIEN Autour de la seconde Conférence de La Haye

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)
PARIS, 16 NOVEMBRE (MINUIT).
La controverse qui s'est instituée entre Paris et Berlin à propos de la date de la seconde conférence de La Haye continue, sans que les positions des deux gouvernements semblent s'être beaucoup modifiées. Les Allemands persistent à réclamer la convocation de la conférence dès que les travaux préparatoires seront achevés, tandis que nous continuons à préférer une date postérieure au plébiscite organisé par les nationalistes allemands. Comme ce plébiscite est fixé au 22 décembre, c'est-à-dire à la veille des fêtes de Noël et du jour de l'An, nous voudrions que la conférence fût renvoyée au début de janvier. M. von Hoersch a beau nous représenter que le résultat du plébiscite est connu d'avance, le nombre des signataires de la pétition étant la meilleure garantie de l'échec final de la manœuvre de M. Hugenberg. Certes, l'ambassadeur d'Allemagne est sincère lorsqu'il prédit la défaite des nationalistes d'outre-Rhin. Il n'empêche que nous avons tout intérêt à ne pas discuter avec les Allemands sous le menace d'un plébiscite pangermanique.

Il est clair, en effet, que cette consultation populaire peut servir contre nous d'un moyen de pression ou de chantage. En dehors du parti nationaliste, d'autres partis allemands commencent à poser des conditions à leur adhésion au plan Young. C'est ainsi que M. Kaas, chef du parti du centre, dans un discours qu'il a prononcé hier, à Sarrebrück — le lieu n'a pas été choisi au hasard —, a déclaré que l'Allemagne est allée trop loin dans la voie des concessions; il a affirmé que le centre catholique ferait dépendre d'un règlement satisfaisant de la question de la Sarre le vote du plan Young. Ces paroles sont significatives. Elles montrent que la propagande nationaliste en Allemagne n'est pas sans inquiéter les partis démocratiques, qui cherchent à ne pas se laisser trop distancer dans la voie de la démagogie.

Que le peuple allemand se prononce clairement pour ou contre le plan Young? Ce n'est qu'une fois son verdict rendu qu'il sera possible de discuter librement des intérêts franco-allemands dans l'atmosphère toujours saine d'une conférence internationale.

LETTRE DE BRUXELLES Après une semaine de tractations politiques

(De notre correspondant particulier)
BRUXELLES, 16 NOVEMBRE 1929.
M. Jaspars gagne du temps et, en politique, le temps travaille toujours dans le sens de l'apaisement. Il porte à la réflexion. Les impuisés en sont pour leurs frais et, en se multipliant, les conversations finissent par fois par faire surgir une solution qui rallie toutes les bonnes volontés.

En sera-t-il de même avec la question linguistique? Non, s'il faut en croire ceux qui veulent tout ou rien et qui oublient que la politique est l'art des choses possibles.

Or, ce qui en l'espèce est impossible, c'est de tout accorder ou tout refuser à la Flandre ou à la Wallonie. L'une et l'autre doivent, de la mesure possible, et donc aux concessions mutuelles. C'est parce qu'il y a encore place pour les concessions mutuelles, que le Gouvernement n'a pas encore jeté le mouchoir après la cognée et que, dans tous les milieux politiques, on continue des conversations, lesquelles, pour peu convaincantes qu'elles soient, indiquent cependant qu'il y a encore une chance d'aboutir.

D'abord, on admet qu'il faille abandonner l'espoir d'établir définitivement cette année, le nouveau statut complet de la Flandre. Un mois et demi à peine, nous sépare du nouvel an, et il y a encore les budgets, la réforme linguistique, la loi sur les loyers, sans compter les interpellations à discuter. C'est déjà la bousculade parlementaire qui est à prévoir. Comment affronter, dans des conditions sérieuses, l'examen du problème si grave de la question flamande?

Le tout ou rien dans cette question n'est donc pas dans le domaine des choses possibles. Reste la question de la fédération de l'Université de Gand, un « symbole » pour la Flandre. M. Jaspars a un projet. Tous les ministres catholiques en sont partisans. Un seul ministre libéral sur quatre, M. Vanthier, lui fait grise mine. Ce qui empêche les ministres libéraux d'aller de l'avant, c'est que leur groupe, bien que partisan aussi de la fédération de Gand, n'aime pas toutes les modalités du projet de M. Jaspars. La question donc, se résume à ceci: les ministres libéraux, partisans du projet du Premier ministre, doivent-ils abandonner leur idée pour se plier à celle de leur Parti ou, s'élevant au-dessus des contingences, doivent-ils rester fidèles au désir de leurs consciences et affronter à côté de M. Jaspars, la bataille parlementaire? En d'autres termes, les chefs-départementaux suivent-ils leurs troupes ou leur indiquent la direction?

Après une semaine de tractations et de conversations particulières, l'opinion publique est lasse. Elle demande qu'on en finisse, que les ministres prennent carrément leurs responsabilités et qu'ils mettent la Chambre à demeure de leur approuver ou de les condamner. Actuellement, personne ne comprendrait leur démission sans combat.

Monsieur Verdier supérieur des Prêtres de Saint-Sulpice succéderait au cardinal Dubois

PARIS, 16 NOVEMBRE. Dans les milieux autorisés, on assure que Monsieur Verdier, supérieur général de la Société des prêtres de Saint-Sulpice, sera nommé incessamment archevêque de Paris, en remplacement du cardinal Dubois.

Monsieur J. Verdier est une grande figure de prêtre. Agé de 63 ans, il est originaire de l'Aveyron. Il fut ordonné prêtre en 1887, à



(Wide World photo.)
MONSIEUR VERDIER
l'âge de 27 ans. Il commença, alors, à professer et acquit rapidement une grande notoriété comme théologien. Les questions sociales l'intéressèrent tout particulièrement.

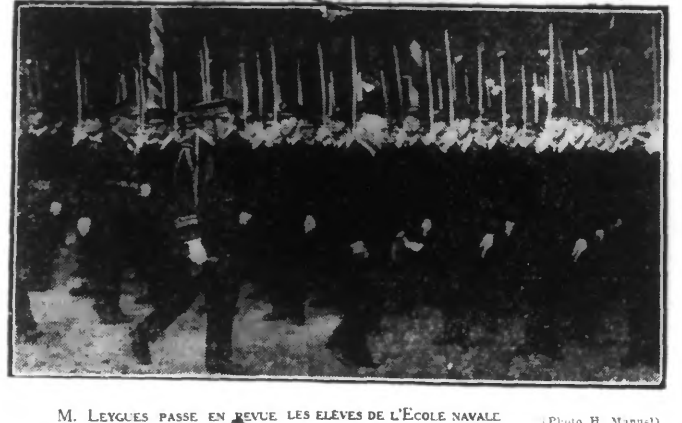
Promu en 1913, supérieur de l'un des séminaires de l'Institut catholique, celui des Carmes, il demeura à la tête de cet important établissement d'enseignement théologique catholique jusqu'en juillet dernier. A cette époque, Monsieur Verdier, supérieur de Saint-Sulpice, étant décédé, Monsieur Verdier, supérieur du séminaire des Carmes, prit en mains le « gouvernement provisoire » de la Société de Saint-Sulpice.

A Santander, un échafaudage occupé par treize ouvriers s'est écroulé d'une hauteur de 15 mètres. Deux ouvriers ont été tués, quatre sont dans le coma. Les autres ont été légèrement blessés.

COSTES ET BELLONTE ESPÈRENT ÊTRE A PARIS MERCREDI

HANOÏ, 16 NOVEMBRE. — Le « Point d'Interrogation » ayant à bord Costes et Bellonte, parti dimanche matin, à 5 h., pour la France. Costes espère être à Paris mercredi.

Le ministre de la Marine à Brest



M. LEYGUES PASSE EN REVUE LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NAVALE (Photo H. Manal).

Les mystères de l'affaire Rigaudin

LES CLIENTS DU CHAUFFEUR FLOTTÉS RUE DE CHABANAIS, ONT ÉTÉ RETROUVÉS
On sait que le chauffeur Flottés, lors de sa récente déposition, avait précisé qu'avant de transporter son client de la rue Saint-Gilles, il avait pris un livraillon, à la hauteur du n° 2 ou 4 de la rue de Chabanais, une grande malle couleur acajou, et qu'il s'était glissé de laquelle pendait le carton-adresse... Le chauffeur indiquait aussi qu'il avait été lié par un homme en tablier bleu et qu'il avait le chargement de la malle. Il avait été frappé par un individu d'un jeune homme qui semblait le surveiller.

On comprend l'intérêt qu'il y avait à vérifier, de bout en bout, les déclarations du chauffeur. Retrouver les clients de la rue de Chabanais, n'était-ce pas, du même coup, appuyer le témoignage de M. Flottés et surmonter ce doute, n'était-ce pas une découverte d'importance?

Or, hier, les recherches ont abouti. Le chauffeur Flottés a bien, le 9 septembre, ainsi qu'il l'avait indiqué, et à 17 heures, transporté une malle de la rue de Chabanais à la gare du Nord. Les vérifications opérées ont permis, d'autre part, d'établir que presque tous les détails donnés par le témoin dans sa lettre adressée le 28 septembre, à la police, étaient exacts.

Tout d'abord, le chauffeur avait précisé qu'il avait « chargé », au n° 2 ou 4, rue de Chabanais, les clients retrouvés hier, habitant au n° 1 de cette rue. Mais la malle fut bien chargée devant le n° 2, car on lui fit traverser la chaussée pour l'installer sur le taxi. Quels furent les clients? Les deux filles et le fils d'un fourreur qui habite, ainsi que nous l'indiquons plus haut, 1, rue de Chabanais. Ce fourreur envoyait ses enfants passer quelques jours de vacances chez des parents.

Le taxi vint prendre les villageois à 17 heures. Une malle — qui correspond très exactement au signalement donné par le chauffeur Flottés — une grande malle en os et teint, vernis, fut placée près du siège... son étiquette se trouvait à la poignée gauche. Les clients se firent conduire à la gare du Nord et la malle fut enregistrée pour Saint-Jean-Chaussée, où se rendaient les voyageurs. Quant au jeune homme qui gisait et dont parlait le chauffeur dans sa lettre, ce n'est autre que le fils du fourreur qui, de la boutique de son père, surveillait le chargement de la malle, pendant que ses sœurs alevaient leurs préparatifs. Et l'homme au tablier bleu?... Il fut retrouvé également. On l'appelle le père Lebon et il est employé 1, rue de Chabanais.

Interrogés, ces divers nouveaux témoins ont déclaré que leur conviction était un homme d'une cinquantaine d'années...
TROIS TÉMOINS AURAIENT VU ALMAZOFF A MONTMORENCY, A L'HEURE OU FUT EXPÉDIÉE LA MALLE
PARIS, 16 NOVEMBRE. — MM. Belin, commissaire à la première brigade mobile, et Néelle, commissaire à la police judiciaire, accompagnés de plusieurs inspecteurs, se sont rendus à Montmorency afin de procéder à une enquête sur les dépositions de trois témoins qui auraient déclaré, « il y a plus de trois semaines, avoir vu Almazoff à Montmorency le lundi 9 septembre, soir du crime — entre 19 h. 30 et 20 heures... »

On conçoit l'importance de ces témoignages qui, s'ils étaient reconnus exacts, établirait l'innocence du tailleur.

Voici les faits:
On se souvient qu'au moment où il fut invité à s'expliquer sur l'incident du soir du 9 septembre, Almazoff déclara qu'il avait pris le train à la gare du Nord à 18 h. 25 et qu'il était arrivé à Montmorency à 18 h. 35.

Une fois à la gare, il prit un taxi pour gagner l'hôtel où il logeait.

Almazoff ajouta qu'en cours de route, il s'était arrêté dans un débit et qu'il avait pris l'apéritif avec le chauffeur.

Or, les déclarations du tailleur seraient confirmées par les dépositions de trois témoins.

Tout d'abord, celle du chauffeur de taxi qui chargea Almazoff à la gare et le conduisit à l'hôtel; il affirme, en effet, qu'il a vu pris Almazoff vers 19 heures, en face de la gare. Il ajoute qu'il est allé prendre l'apéritif avec son client dans un café de la localité.

D'autre part, la tenancière du débit et sa fille déclarent qu'Almazoff et le chauffeur sont bien venus dans leur établissement le 9 septembre au soir, vers 19 h. 30. Les deux hommes s'étaient arrêtés à consommer pendant un quart d'heure environ, puis quittèrent le débit.

Les trois témoins auraient été faire part de ces faits au commissariat de police de la localité, il y a trois semaines environ, au moment où Almazoff fut inculpé.

Ces déclarations n'auraient pas été vérifiées, et le dossier qui devait être communiqué à la police judiciaire par le commissaire de police ne serait jamais parvenu entre les mains du juge d'instruction!

Étonné de n'avoir pas été appelé à la police judiciaire, alors que tous les autres

L'application de la loi des assurances sociales soulève de graves difficultés

Réunie sous la présidence de M. Raoul Péret, président général, la section permanente de la Fédération nationale de la Mutualité française, a procédé, jeudi, à un échange de vues sur l'application prochaine de la loi des Assurances sociales et a adopté la délibération suivante:

« La section permanente de la Fédération nationale de la Mutualité française constate que si la Mutualité française a fait un effort persévérant pour parvenir à l'application, par ses sociétés, à la date du 5 février prochain, de la loi du 5 avril 1928, cet effort n'a pas été couronné au préjudice, le président Balazard, et du secrétaire général, le docteur Cibré, déclarent nettement qu'ils se refusent à collaborer à la nouvelle loi, si elle n'est pas modifiée. Cette circulaire se termine ainsi: « Car nous ne sommes, en aucune façon, opposés au principe des Assurances sociales. Mais nous ne pouvons collaborer à la loi du 5 avril 1928 tant qu'elle n'aura pas subi d'indispensables modifications, et nous ajoutons que le troisième rectificatif déposé par le Gouvernement sur le bureau du Sénat ne résout aucune des difficultés que nous avons maintes fois signalées. »

A cette lettre était jointe la décision prise par la Confédération des syndicats médicaux français et dont voici le texte:

« La Confédération des syndicats médicaux français, groupant 17.500 médecins, se refuse à collaborer au fonctionnement de la loi sur les Assurances sociales, tant que celle-ci n'aura pas subi les indispensables modifications que nous cessons de réclamer, et qui sont:

- 1° Limitation par le groupement national des syndicats aptes à contracter des dettes avec les caisses;
- 2° Libre choix du médecin par le malade (reconnu par la loi);
- 3° Respect du secret professionnel qui ne peut être violé ni directement, ni indirectement;
- 4° Droit à des honoraires pour tout malade soigné soit à son domicile, soit à l'hôpital ou dans tout autre établissement de soins;
- 5° Entente directe entre le malade et le médecin, au sujet des honoraires et des soins;
- 6° Liberté de thérapeutique et de prescriptions, l'intérêt technique du traitement devant primer le facteur économique;
- 7° Contrôle des maladies par la caisse, des médecins, par le syndicat et la Commission médicale d'arbitrage en cas d'accord.

D'autre part, M. Léon Meyer, député du Havre, annonçait hier à la Chambre qu'il déposerait prochainement une proposition de loi tendant à rectifier la loi des Assurances sociales de telle sorte qu'il ne soit plus nécessaire de créer un corps de 100.000 fonctionnaires, et que les ressources destinées à l'application de la loi soient prélevées sur les excédents budgétaires.

LE CONGRÈS DES AMICALES de l'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE A VALENCIENNES

C'est aujourd'hui que se tiendra à Valenciennes le Congrès de l'Union régionale du Nord des Amicales de l'enseignement catholique de France, sous la présidence de M. Caollet, archevêque de Cambrai, assisté de M. Henry Poupon, président général.

La matinée sera réservée à une séance d'études qui aura lieu à 9 h. 30, salle Wautou, 115, rue de Famars. Deux rapports seront présentés aux congressistes: l'un de Mme Saint-Hille-Thévenot, sur « L'adhésion des Amicales féminines »; l'autre de M. Paul Trélier, sur « La coordination des forces autour de l'École catholique ».

A midi, messe en l'église Saint-Géry, au cours de laquelle M. le chanoine Delsaux prononcera une allocution. A 13 h., déjeuner en commun, salle Jeanne d'Arc, 23, rue des Récollets.

La séance solennelle aura lieu à 15 heures, à l'Hippodrome, place du Marché aux Bestiaux. Les congressistes entendront le rapport de M. Pierre Gommae, secrétaire général, sur « La vie de l'Union en 1927-1929 »; un discours de M. Xavier Vallat, député de l'Ardenne, sur « La nationalisation des écoles et enfin, après les directives du président général, une allocution de Mgr l'Archevêque de Cambrai.

La journée se terminera par un salut en l'église Saint-Nicolas.

M^{me} LEFEBVRE, LA BELLE-MÈRE CRIMINELLE, VOIT SA DEMANDE EN GRACE REJETÉE

Nous avons annoncé, il y a quelques mois, que les défenseurs de Mme Lefebvre, l'auteur du crime du Chemin de la Solitude, à Lille, M^{rs} Philippe Kah et Joseph Python, avaient adressé au ministère de la Justice, une demande de grâce pour leur cliente qui souffrait d'une affection à forme cancéreuse.

On sait que Mme Lefebvre qui tua sa belle-fille fut, aux assises d'octobre, condamnée à la peine de mort. Celle-ci fut commuée en celle des travaux forcés à perpétuité et c'est à la prison de Haguenau que fut incarcérée la criminelle.

La Commission des grâces, présidée par M. Mouton, conseiller d'État, estimant que Mme Lefebvre a déjà fait l'objet d'une mesure de grâce, puisque sa peine fut commuée, a rejeté la demande de grâce.

On annonce que d'accord avec son confrère, M^{rs} Philippe Kah a l'intention d'attirer l'attention du président de la République sur le cas de Mme Lefebvre, dont l'état de santé incertain beaucoup le médecin de la maison centrale de Haguenau.

La délégation française à la Conférence lainière internationale de Bradford

Du 27 au 29 novembre, doit avoir lieu à Bradford, la réunion constitutive de la Fédération lainière internationale. Voici quelle est la composition de la délégation qui y représentera l'industrie française:

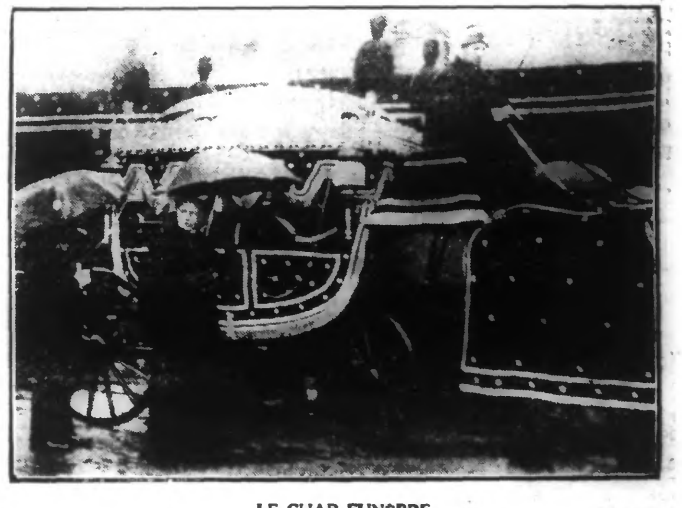
MM. Maurice Dubrille, président de la Fédération lainière internationale; Alfred Dumez, directeur du Comité central de la laine; Louis Robéchez, sous-directeur du Comité central de la laine. Pour le négoce de laines brutes: M. Marcel Segard (Tourcoing). Pour le peignage: M. Pierre Malard (Tourcoing). Pour la filature de laines: M. Georges Bernier (Fournies). Pour le tissage de laines: M. Charles Miquel (Louviers).

La date de réception du maréchal Pétain à l'Académie française n'est pas encore fixée.

Certains journaux ayant annoncé que la réception du maréchal Pétain à l'Académie française était fixée au 20 mars prochain, l'Agence Havas se fit autorisée à déclarer que cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

Wattrelos a fait hier d'imposantes funérailles à son pasteur bien-aimé, le chanoine Bonnet

Mgr Liénart présida la cérémonie funèbre entouré de trois évêques et d'un nombreux clergé



LE CHAR FUNÈBRE
Wattrelos a fait hier d'imposantes et inoubliables funérailles à l'un de ses pasteurs bien-aimés, M. le chanoine Bonnet, curé de Saint-Moelon. Mgr Liénart avait

teuu à présider ces obèques solennelles. Il était entouré de trois évêques et d'un inoubliable clergé. Mais l'homme le plus touchant peut-être, qui fut assis au côté